



PROGRAMME SÉCURITAIRE PROLONGÉ

Un Programme sécuritaire prolongé (PSP) est une excellente manière d'améliorer la couverture sur votre véhicule Nissan pendant la durée de la Garantie de véhicule neuf et d'étendre votre couverture à plus de 2750 pièces et composants critiques.

Le PSP de Nissan procure des couvertures conçues pour vous protéger contre les factures imprévues de pièces et main-d'oeuvre, ainsi que d'autres avantages et services pour jusqu'à **84 mois ou 180 000 km**, selon la première éventualité.*

La couverture du PSP se prolonge au-delà de votre garantie

DE BASE 36 MOIS OU 60 000 KM**

GROUPE MOTOPROPULSEUR 60 MOIS OU 100 000 KM**

PROGRAMME SÉCURITAIRE PROLONGÉ (PSP) NISSAN PLANS JUSQU'À 84 MOIS OU 180 000 KM**

*À l'exclusion de la Nissan GT-R®. **Selon la première éventualité.

Avantages supplémentaires pour vous et votre Nissan

Même si vous ne faites jamais de réclamation pour une réparation couverte, vous bénéficierez d'un éventail de protections et de services qui protègent votre budget et votre sentiment de bien-être :

- Assistance routière supérieure Nissan
- Remorquage en cas de panne
- Services en cas d'interruption de voyage
- Aide à la location d'un véhicule
- Protection contre les avaries routières des pneus
- Services en cas d'accident de la circulation
- Services en cas de conditions météorologiques dangereuses
- Planification de voyages
- Transférabilité de votre Programme
- Services d'assistance juridique

Ces couvertures vous aideront à soutirer le maximum de votre expérience de conduite Nissan.

De plus, les Programmes sécuritaires prolongés Nissan sont honorés par les concessionnaires participants du Canada et des États-Unis.

Programmes adaptés à vos besoins

Profitez d'une couverture améliorée durant votre garantie de base et sur le groupe motopropulseur, et de l'option d'une protection étendue. Les Programmes sécuritaires prolongés de Nissan offrent une couverture jusqu'à 48 mois ou 120 000 km au-delà de votre garantie de base, selon la première éventualité.*

Que vous soyez un grand amateur de voyages en voiture ou utilisiez quotidiennement votre auto pour vous rendre au travail, un de nos programmes est fait pour vous. Vous pouvez choisir des combinaisons de distance et de durée qui conviennent à vos besoins. Choisissez n'importe quelle combinaison parmi les durées et kilométrages affichés ci-dessous.

Vous pouvez rehausser votre Programme si vos besoins changent

La capacité de rehausser vous procure une grande flexibilité si vos plans changent. Vous pouvez rehausser votre couverture par paliers de 20 000 km au-delà de votre PSP original, jusqu'à 180 000 km.

La durée de votre Programme peut aussi être augmentée, jusqu'à un maximum de 84 mois. Consultez votre contrat pour tous les détails.

TERMES PSP DISPONIBLES	36 mois	39 mois	48 mois	60 mois	72 mois	84 mois
60 000 KM	—	—	—	—	—	—
80 000 KM	—	—	—	—	—	—
100 000 KM	—	—	—	—	—	—
120 000 KM	—	—	—	—	—	—
140 000 KM	—	—	—	—	—	—
160 000 KM	—	—	—	—	—	—
180 000 KM	—	—	—	—	—	—

ALLEZ PLUS LOIN AVEC L'ASSISTANCE ROUTIÈRE NISSAN

Vous pouvez profiter du prolongement de l'Assistance routière supérieure Nissan comprise dans votre Garantie limitée de véhicule neuf pendant la durée entière du plan PSP que vous choisissez.

Nous serons là pour vous sur la route avec tous les mêmes services, 7 jours par semaine et 24 heures par jour, n'importe où au Canada et aux É.-U. continentaux. Il suffit de composer notre Ligne pour services d'urgence, au 1-800-387-0122, ou de visiter notre site web **www.roadsideaid.com**

Remorquage en cas de panne

Nous nous organiserons pour faire remorquer votre véhicule jusqu'à votre concessionnaire Nissan préféré dans un rayon de 50 km, ou jusqu'au concessionnaire Nissan le plus près dans un rayon de 250 km par incident, lorsqu'un tel remorquage est rendu nécessaire par une panne mécanique.

Services en cas d'interruption de voyage

Si votre véhicule subit une panne à plus de 100 kilomètres de votre demeure, vous pouvez compter sur nous. Nous rembourserons jusqu'à 100 $ pour chacune des dépenses associées qui pourraient survenir : hébergement et repas, location de véhicule et transport d'urgence.

Aide à la location d'un véhicule

Nous rembourserons les coûts payés à une compagnie de location reconnue pour la location d'un véhicule de remplacement, jusqu'à un maximum de 10 jours à 45 $ par jour, durant une visite de service couverte par votre PSP.

Couverture des pneus contre les avaries routières

Les pneus installés en usine sur votre véhicule sont couverts contre les avaries routières jusqu'à 36 mois à partir de la date de mise en service, ou jusqu'à 50 000 km, ou pendant leur durée de vie utile, selon la première éventualité. Aucune franchise ne sera appliquée sur une réclamation pour une avarie routière de pneu admissible.

Services en cas d'accident de la circulation

Si vous avez un accident et que votre véhicule n'est plus en état de marche, nous serons là pour vous. Nous remorquerons votre véhicule Nissan de la scène de l'accident jusqu'à votre concessionnaire Nissan préféré dans un rayon de 50 km ou jusqu'au concessionnaire Nissan le plus près dans un rayon de 250 km.

Nous rembourserons jusqu'à 100 $ pour chacune de dépenses associées suivantes si elles surviennent dans les 72 heures suivant l'accident et que vous êtes à plus de 100 km de la maison : frais d'hébergement et de repas, location d'un véhicule, transport d'urgence et accommodation, ou transport commercial pour vous et vos passagers pour un retour à la maison.

Services en cas de conditions météorologiques dangereuses

Si vous êtes coincés à plus de 100 km de votre domicile et incapables de continuer votre route en raison de conditions météorologiques dangereuses, nous rembourserons jusqu'à 100 $ pour l'hébergement et les repas pour vous et vos passagers.

De plus, nous rembourserons jusqu'à 50$ pour un appel téléphonique d'urgence et des articles personnels de première nécessité. Une preuve des conditions climatiques dangereuses doit être fournie au moment de la soumission de la réclamation.

Planification de voyages

Nos spécialistes en voyages vous aideront à soutirer le maximum de votre voyage avec un itinéraire personnalisé, des informations sur l'hébergement et des fiches complètes sur les destinations contenant des informations utiles et plus, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Transfert de votre Programme sécuritaire prolongé à un nouveau propriétaire

Si vous décidez de vendre ou d'échanger votre véhicule Nissan, le Programme sécuritaire prolongé garantit au nouvel acheteur que toutes les réparations au titre de la garantie ont été effectuées par des techniciens formés en usine qui n'utilisent que des pièces d'origine Nissan.

La couverture restante du PSP sur votre véhicule peut être transférée à un nouveau propriétaire. Le processus est simple. La seule condition à remplir est de soumettre le véhicule à une inspection mécanique et à une vidange d'huile chez votre concessionnaire Nissan au moment du transfert.

Services d'assistance juridique

Conseils juridiques
Bien entendu, vous vous efforcez de conduire prudemment. Toutefois, si pendant que vous êtes au volant de votre véhicule vous recevez un constat d'infraction pour vitesse excessive, conduite dangereuse ou autre infraction au code de la route, nous rembourserons jusqu'à 50 $ pour aider à couvrir les coûts pour retenir les services d'un avocat ou d'un conseiller juridique pour vous aider à comprendre et à résoudre cette situation.

Défense juridique et appel
Sur la base d'une liste de frais prédéterminés, nous vous rembourserons un maximum de 500 $ pour une défense juridique, si vous êtes accusé(e) d'une infraction au code de la route n'impliquant pas d'alcool, de drogue ou de conduite avec permis suspendu, ou en cas de poursuite civile découlant de votre utilisation d'un véhicule assuré. S'il y a plus d'une offense, la défense associée à l'offense la plus sérieuse sera payée.

Représentation juridique lors d'une enquête
Nous vous rembourserons jusqu'à 300 $ des coûts servant à retenir les services d'un avocat pour vous représenter lors d'une enquête lorsque le décès d'une autre personne a été causé par votre conduite d'un véhicule.

Services en cas de vol de voiture, de vandalisme ou d'incendie
Si le vol, le vandalisme ou l'incendie de votre véhicule a été signalé à la police et à votre compagnie d'assurance, nous vous rembourserons jusqu'à 100 $ pour les dépenses encourues en raison de votre situation, comme la location d'un véhicule, un taxi ou le remorquage de votre véhicule récupéré ou endommagé jusqu'au concessionnaire Nissan de votre choix.

Si votre véhicule est volé ou incendié à plus de 100 km de votre domicile et que vous êtes coincé(e) pendant l'attente de la récupération de votre véhicule, nous vous rembourserons jusqu'à 100 $ pour l'hébergement et les repas, et le coût du transport à la maison pour vous et vos passagers.





Le programme sécuritaire prolongé (« PSP ») Nissan est administré par Nissan Canada Extended Services inc. (« NCESI »). Dans toutes les provinces, NCESI est le débiteur. Les mots « nous », « notre » et « nos » font référence à NCESI. Les mots « vous », « vos » et « votre » font référence au titulaire du Programme. Selon le modèle ou l'année-modèle, la Garantie limitée de véhicule neuf comprend une garantie de base qui couvre la plupart des composants pendant 36 mois ou 60 000 km et une garantie du groupe motopropulseur de 60 mois ou 100 000 km, selon la première éventualité. Consultez votre livret de renseignements sur la garantie pour connaître les détails et les exclusions. Les pièces couvertes par le Programme sécuritaire prolongé ainsi que les exclusions sont énumérées dans votre contrat.

©2024 Nissan Canada Extended Services Inc.
5290 Orbitor Drive, Mississauga, Ontario L4W 4Z5

Imprimé au Canada

COMPAREZ LES PROGRAMMES SÉCURITAIRES PROLONGÉS

Pour les plans Platine, vous pouvez choisir entre une franchise de 0 $ ou de 150 $ (ne s'applique pas à la couverture des avaries routières des pneus ni à la location de véhicule).

PROGRAMMES POUR VÉHICULE NEUF

AVANTAGES	Platine	Or
Services d'Assistance-dépannage Plus		
Remorquage en cas de panne mécanique	—	■
Transport d'urgence	—	■
Services en cas d'interruption de voyage	—	■
Services de dépannage d'urgence sur place	—	■
Services en cas d'accident de la circulation	—	■
Services en cas de conditions météorologiques dangereuses	—	■
Planification de voyage et rabais	—	■
Services d'assistance juridique	—	■
Services en cas de vol de véhicule	—	■
Assistance pour la location d'un véhicule	—	■
Protection contre les avaries routières des pneus	—	
COMPOSANTS COUVERTS		
Mécanique du moteur		
Jambes de force antiroulis/amortisseurs	—	
Bouchons expansibles	—	■
Poulie de vilebrequin	—	■
Bloc-cylindres et toutes les pièces internes	—	■
Culasse et toutes les pièces lubrifiées	—	■
Tôle d'entraînement	—	■
Supports de moteur	—	■
Moteur du ventilateur	—	■
Ventilateurs et embrayage	—	■
Couronne dentée du volant moteur	—	■
Indicateur de niveau d'huile	—	■
Amortisseur de vibrations	—	■
Collecteurs	—	■
Pompe à huile	—	■
Radiateur	—	■
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Tendeur de courroie de distribution	—	■
Couvercle de la chaîne de distribution	—	■
Pignons, courroie et chaîne de distribution pour une autre raison que l'entretien	—	■
Turbocompresseur/compresseur volumétrique	—	■
Soupapes du turbocompresseur	—	■
Couvercle des soupapes et des culbuteurs	—	■
Pompe à eau	—	■

Gestion du moteur	Platine	Or
Actionneur – soupape de dérivation	—	■
Circuit d'entrée d'air	—	■
Électrovalve de commande RGE	—	
Commande et rétroaction du taux de RGE	—	
Soupape RGE	—	
Allumage électronique	—	■
Absorbeur des vapeurs de carburant	—	
Soupape de commande de purge de l'absorbeur des vapeurs de carburant	—	
Soupape régulatrice de l'air de ralenti	—	
Bobine d'allumage	—	
Injecteurs	—	
Corps de papillon	—	
Soupapes de dépression et thermosensibles utilisées dans les composants susmentionnés	—	
Circuit et commande d'alimentation		
Pédale, ressort et support d'accélérateur	—	
Câble et support d'accélérateur	—	
Soupape de fermeture automatique/ de renversement	—	
Bouchon de réservoir de carburant	—	
Pompe à carburant	—	■
Module de commande de la pompe à carburant	—	■
Capteurs de niveau de carburant	—	
Solénoïdes de carburant	—	
Réservoir et canalisations de carburant	—	■
Transmetteurs de réservoir carburant	—	■
Régulateur de pression	—	
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Boîte de vitesses		
Carter d'embrayage	—	■
Contacteur de verrouillage de l'embrayage	—	
Maître-cylindre d'embrayage	—	■
Pédale et câble d'embrayage	—	
Contacteur d'interdiction	—	
Refroidisseur et canalisations d'huile	—	
Pompe à huile	—	■
Cylindre de commande (récepteur)	—	
Commutateur de commande de vitesse surmultipliée	—	
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Levier de vitesses, commande de boîte de vitesse, tringlerie, câbles et bagues	—	
Système de verrouillage du sélecteur de vitesses	—	
Câble/capteur électronique de l'indicateur de vitesse	—	
Convertisseur de couple	—	■
Carter de boîte de vitesses et toutes les pièces internes	—	■
Supports de boîte de vitesses	—	■

Direction	Platine	Or
Carter d'engrenage et toutes les pièces internes	—	■
Tringlerie de direction et raccords	—	
Pompe de servodirection	—	■
Ensemble pignon et crémaillère	—	■
Réservoir	—	
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Colonnes de direction et arbres intermédiaires	—	
Emboots de biellette de direction	—	
Mécanisme de direction inclinable	—	
Composants électriques		
Actionneurs des composants énumérés	—	
Alternateur	—	■
Horloge	—	
Commutateurs combinés	—	
Interrupteurs électriques	—	■
Groupe d'instruments électroniques	—	
Clignotants – feux de détresse et feux de direction	—	
Dispositif et commande des sièges chauffants	—	
Système HomeLink	—	
Klaxon	—	
Modules et bobine d'allumage	—	
Contacteur d'allumage	—	
Système antivol d'origine	—	
Serrures de porte électriques	—	
Moteur et commande des rétroviseurs électriques	—	
Moteur des sièges à réglage électrique	—	■
Dispositif et commande d'ouverture électrique du coffre	—	■
Moteur des vitres électriques	—	■
Moteur de l'essuie-glace arrière et du lave-glace	—	■
Relais des composants couverts	—	
Solénoïde	—	
Démarreur	—	■
Moteur du toit ouvrant	—	■
Régulateur de tension	—	■
Vibreurs d'alerte	—	
Moteurs du lave-glace	—	■
Moteur et lève-vitre	—	■
Moteur d'essuie-glaces avant	—	■
Freins		
Régleur automatique	—	
Pédale de frein	—	
Disques et étriers	—	■
Soupapes hydrauliques, conduites et raccords	—	■
Maître-cylindre	—	■
Levier de frein de stationnement et mécanisme de desserrage	—	
Compensateur de freinage	—	
Réservoir	—	
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Servofrein à dépression	—	■
Cylindres de roue	—	■

Essieu/suspension/traction avant	Platine	Or
Bras d'ancrage	—	
Arbres de roue (à l'exception des soufflets)	—	■
Joints homocinétiques (à l'exception des soufflets)	—	■
Axes de bras de suspension et bagues	—	■
Carter d'entraînement d'essieu et pièces internes	—	■
Traverse de l'essieu avant	—	■
Ressorts hélicoïdaux avant	—	■
Roulements et joints d'étanchéité des roues avant	—	■
Tringlerie et bagues	—	
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Arbre de stabilisation	—	■
Plaques de fixation, bagues et roulements de jambe de force	—	■
Barre de tension	—	
Bielle de poussée	—	
Joints à rotule supérieurs et inférieurs	—	■
Bras de suspension supérieurs et inférieurs	—	■
Roulements et joints d'étanchéité des roues	—	■
Essieu/suspension/propulsion arrière et transmission à quatre roues motrices		
Dispositifs de retenue et paliers d'essieu	—	■
Traverse	—	
Joints homocinétiques (à l'exception des soufflets)	—	■
Boîtier de différentiel et toutes les pièces internes	—	■
Arbres de transmission (avant et arrière)	—	■
Bras latéral	—	
Ressort à lames	—	■
Moyeux verrouillables	—	■
Bras inférieur de suspension et bagues	—	■
Composants multibras	—	■
Arbre de transmission	—	■
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Axe de bras de suspension	—	■
Barres de torsion	—	
Boîte de transfert et toutes les pièces internes	—	■
Joints universels	—	■
Viscocoupleur	—	■
Climatiseur Nissan		
Accumulateur	—	■
Actionneurs	—	
Moteur de soufflerie	—	■
Embrayage et poulie	—	■
Compresseur	—	■
Condenseur	—	■
Moteur et ventilateur de condenseur	—	■
Évaporateur	—	■
Détendeur	—	■
Câbles et commande de chauffage	—	
Système et radiateur de chauffage	—	
Flexibles à haute et basse pression	—	■
Ensembles de tuyaux de climatisation arrière à haute et basse pression	—	■
Joints et bagues d'étanchéité des composants énumérés	—	■
Capteurs	—	
Programmateur des commandes de température	—	

Carrosserie/vitres/mécanisme intérieur	Platine	Or
Guide de levage, dispositif de retenue, glissière, barre stabilisatrice et rail de guidage	—	
Mécanisme de verrouillage de la boîte à gants	—	
Tige de support du capot ou du hayon	—	
Barillets de l'allumage et des serrures de porte	—	
Poignées de porte intérieures et extérieures	—	
Lève-glaces	—	
Système de réglage des sièges, câbles, dispositif d'inclinaison des sièges, dispositif de dégagement du dossier, loquet de dossier, glissières et guides	—	
Hautes technologies		
Actionneur, module et capteurs du système ABS	—	■
Rétroaction ou commande du rapport air-carburant	—	
Module de commande de la boîte de vitesses automatique	—	■
Sonde de température du liquide de la boîte de vitesses automatique	—	■
Transducteur de contre-pression	—	
Module de commande de carrosserie	—	■
Modules de commande	—	■
Régulateur de vitesse	—	■
Module du système de gestion électronique du moteur	—	■
Capteurs électroniques et solénoïdes	—	
Chaîne audio	—	
Systèmes de navigation et de divertissement DVD	—	
Caméras et écran de marche arrière	—	
Capteur de rotation	—	■
Capteurs – antidérapage et décélération	—	■
Capteur de vitesse du véhicule	—	

VOTRE RESPONSABILITÉ

En tant que titulaire du Programme, vous devez maintenir votre véhicule en bon état de fonctionnement, avec un entretien approprié, et faire exécuter toutes les réparations et les remplacements nécessaires sur le véhicule à l'aide du programme d'entretien prescrit par le fabricant. Les services d'entretien rendus nécessaires par l'usure normale sont la responsabilité du titulaire du Programme.

Ce qui n'est pas couvert
Les services d'entretien normaux ne sont pas couverts, comme : réglage, alignement, batteries, courroies, plaquettes et segments de frein, disques et tambours de frein, filtres (tous), visée des phares, câbles haute-tension, bougies, courroie de distribution, mise au point, géométrie et équilibrage des roues et balais d'essuie-glace.

Les composants qui ne sont pas spécifiquement mentionnés sous le titre « Composants couverts », comme : système de coussins gonflables, antenne (manuelle/ électrique), soufflets d'essieu, ampoules (toutes), phares scellés, butée de débrayage, garniture et couvercle d'embrayage, plaquettes et segments de frein, disques et tambours de frein, pneus, batterie, bougies, système d'échappement complet incluant le convertisseur catalytique, bouchons d'huile et de liquide de refroidissement, bouchon de vidange de circuit de refroidissement, gaines ou soufflets pare-poussière, fusibles, faisceaux de fils, courroies, boyaux, balais d'essuie-glace, cadres de siège, amortisseurs et jambes de force, garniture de volant de direction, butées (direction, suspension), chapeau de distributeur, filtres (tous), visée des phares, câbles haute-tension, mise au point, géométrie et équilibrage des roues.

Consultez votre concessionnaire pour les détails complets
Les informations contenues dans cette brochure ont pour but de décrire les programmes offerts. Consultez un concessionnaire pour des informations détaillées. La couverture est basée sur les informations disponibles au moment de l'impression et est sujette à changement sans préavis.

NISSAN

Allez plus loin grâce à la garantie prolongée

